Le jeudi 26 novembre 2020, le Conseil du développement professionnel continu médical hospitalier (CDPCMH) de l'ANFHÂÂ a élu sa nouvelle Présidente pour 2021, Anne David-Bréard. Elle succède à Jean-Marie Woehl qui sera dorénvant Vice-Président.

Le Conseil du développement professionnel continu médical hospitalier (CDPCMH) de l'ANFH, instance paritaire de gouvernance des fonds du Développement Professionnel Continu (DPC) médical, a élu sa nouvelle présidente.

Anne David-Bréard est également Présidente du Syndicat National de Gérontologie Clinique (SNGC) et Médecin à l'Hôpital Rempart des Augustins à Sancerre (18300). Anne David-Breard et Jean-Marie Woehl gardent tous deux leurs fonctions.

Un Président et un Vice-Président sont élus chaque année au sein du CDPCMH en respectant la règle de l'alternance entre Fédération Hospitalière de France (FHF) et inter syndicats de praticiens hospitaliers. Deux représentants du CDPCMH sont membres du Conseil d'administration de l'ANFH.

Le CDPCMH a pour missionÂÂ :

- La collecte des fonds
- La définition des règles de mutualisation et de gestion des fonds collectés
- La définition des règles de prise en charge et de remboursement des frais liés au suivi des programmes DPC
- La ratification des décisions de prise en charge des dossiers et examiner les éventuelles demandes de réexamen des refus de prise en charge déposées par les établissements.
- La validation du rapport annuel d'activité relatif au DPC.
- La définition de l'offre en direction des publics médicaux